



N° 1283-2015/APS/DJA/SSACA

Date du : 10/07/2015

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant modification de la délibération n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

Le 9 juillet 2015, Mme Sonia BACKES a démissionné de ses fonctions de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En conséquence, Mme Isabelle CHAMPMOREAU, sa suivante de liste, assure depuis cette même date, les fonctions de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en remplacement de Mme Sonia BACKES.

Conformément aux dispositions des articles 118 et 119 de la loi organique modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, Mme Isabelle CHAMPMOREAU cesse dès lors d'appartenir à l'assemblée de la province Sud tandis que Mme Sonia BACKES retrouve de plein droit son siège au sein de cette assemblée.

Il convient alors de tirer les conséquences de cette situation au sein de la délibération modifiée n°8-2014/APS du 6 juin 2014 *portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs*, en désignant le conseiller qui remplacera Mme Isabelle CHAMPMOREAU dans l'ensemble des organismes extérieurs dans lesquels elle représentait la province Sud, à savoir :

- au conseil d'administration du syndicat mixte Aquarium de Nouméa et de la province Sud (fondation Catala-Stucki) ;
- au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa ;
- à la commission d'agrément des candidats à l'adoption ;
- à la commission consultative des aides médicale et sociale ;
- au conseil d'administration du syndicat mixte des Grandes Fougères ;
- au comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS) ;
- au comité de pilotage Goro Nickel ;
- au comité pour la protection de l'environnement dans la province Sud (CPE) ;
- au conseil d'administration du collège de Kaméré ;
- au conseil d'administration du collège de Magenta ;
- à la commission provinciale des aides scolaires (bourses des premier et second degrés) ;
- à la commission consultative des bourses (études supérieures ou spécialisées) ;
- au comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP) ;

- au jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence aux diplômes de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, il est proposé d'effectuer une modification parmi les élus représentant la province Sud au sein du syndicat mixte des transports urbains (SMTU) du Grand Nouméa.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.